

MESSAGE IMPORTANT

Renouvellement de notre contrat # 15T00 / 15T01
Période du 1^{er} novembre 2017 au 31 octobre 2018

Avis à tous les membres de l'AER assurés avec SSQ Groupe financier.

Permettez-moi de présenter certains faits en préambule :

Les primes d'assurance accident-maladie des dernières années ont augmentées surtout en raison de l'augmentation des coûts et de la consommation des médicaments. Ces coûts représentent pour notre régime 74 % des réclamations payées. Tous les experts du milieu prévoient des augmentations continues beaucoup plus importantes que l'inflation générale.

Je cite ici des déclarations et commentaires pertinents qui ont pour effet de confirmer malheureusement cette forte tendance d'augmentation dans l'avenir pour les primes des assurances accident-maladie.

Des coûts de 9,4 % plus élevés pour les soins de santé en 2017. (Moyenne variable selon l'expérience de chaque régime) Les employeurs canadiens vont devoir composer avec une hausse de 9,4 % des coûts de leur régime de soins de santé en 2017 selon un récent sondage de Willis Towers Watson.

Des facteurs « hors de contrôle ». Au Canada et aux États-Unis, c'est l'utilisation croissante des médicaments coûteux qui préoccupe le plus les promoteurs. À l'échelle mondiale, les trois conditions médicales les plus répandues sont le cancer, les maladies cardiovasculaires et les maladies respiratoires. Les assureurs ne prévoient aucun changement à ce palmarès au cours des cinq prochaines années.

Malgré ces constats, nous avons réussi pendant de nombreuses années à maintenir les mêmes primes à payer, sans augmentation, pour notre régime d'assurance collective. Toutefois, en 2015, l'augmentation générale des coûts reliés, entre autres aux médicaments, nous a rattrapés.

Nous admettons tous que le coût des primes en assurance accident-maladie-voyage n'est pas donné mais il faut tenir compte que le cadre financier d'un régime d'assurance est directement relié à l'expérience du régime c'est-à-dire l'équation entre les primes perçues et les réclamations payées incluant les frais de gestion. En résumé, les coûts du régime ont un lien important avec l'utilisation prévue par la couverture du régime.

Nous aurions préféré ne pas subir une augmentation des primes mais vous allez comprendre qu'il nous est impossible de freiner une augmentation par notre simple volonté. Toutefois, nous sommes obligés de souligner que les

nouveaux médicaments prescrits sont à la fois variés, complexes et coûteux et que par voie de conséquence notre espérance de vie s'améliore.

Nous devons également rappeler que nous, les assurés, pouvons collaborer à limiter l'augmentation des coûts de notre régime. Comme la Loi le prévoit maintenant, l'achat de médicaments peut être fait pour de plus longues durées (3 mois) et permettre de réduire les honoraires du pharmacien donc réduire les coûts du régime. Avec la Loi 92, la facture détaillée, nous serons en mesure de prendre des décisions plus éclairées au moment de choisir la pharmacie qui exécutera nos ordonnances puisque nous pourrons mieux comparer les frais exigés d'une pharmacie à l'autre. Nous, les consommateurs, seront donc plus avisés et plus conscients de l'origine des coûts.

Nous vous suggérons de lire la documentation jointe à la présente qui démontre que nous avons fait le maximum pour réduire le plus possible l'augmentation des primes qui est due à la hausse des réclamations des membres. Cette augmentation que nous aurions souhaitée moins importante est la proposition FINALE de l'assureur SSQ compte tenu de l'expérience des 16 derniers mois. Dans le cadre de nos moyens limités, nous avons dû accepter le montant demandé (négocié).



Jean Des Trois Maisons

Président

Pour et au nom des membres du conseil d'administration